



WORM BULLETIN

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#)

disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

Numéro 110 - Septembre 2006

Chers amis,

La section « Arbres génétiquement modifiés » de ce bulletin inclut un appel à l'action très important, dont le but est de presser la Convention sur la diversité biologique d'interdire les arbres GM. Nous vous invitons à signer la lettre rédigée à cet effet.

D'avance, merci de votre soutien.

NOTRE OPINION

- [Journée internationale contre les plantations d'arbres en régime de monoculture](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

- [Brésil : campagne internationale contre la violence en milieu rural](#)
- [Bassin du Congo : le financement international de l'exploitation forestière oligarchique](#)
- [Laos : le bois certifié par le FSC est illégal](#)
- [Nicaragua : extraction minière dans la Réserve de Biosphère du Sud-Est](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

- [Brésil et Uruguay : les promesses de Stora Enso et la dure réalité](#)
- [Cambodge : les conséquences des plantations de pins dans la province de Mondolkiri](#)
- [Inde : la nouvelle politique forestière nationale ouvrira-t-elle la voie aux arbres GM ?](#)
- [Indonésie : les experts de la Banque mondiale et du WWF cherchent de nouveaux moyens de subventionner les plantations](#)
- [Pérou : les déprédateurs de toujours passent du déboisement aux plantations](#)
- [Afrique du Sud : les effets spécifiques des plantations d'arbres sur les femmes](#)

LE PIRE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DE PLANTATIONS

- [PEFC : reconnaissance de systèmes de certification non crédibles du Sud](#)
- [Brésil : le programme de certification CERFLOR n'est absolument pas crédible](#)
- [Chili : le label CERTFOR vaut-il quelque chose ?](#)

LES ARBRES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ

- Lettre à la CDB l'exhortant à interdire les arbres génétiquement modifiés

NOTRE OPINION

– Journée internationale contre les plantations d'arbres en régime de monoculture

En 2004, le réseau brésilien qui fait campagne contre la propagation des plantations d'arbres eut l'idée d'instituer une Journée internationale contre les plantations d'arbres en régime de monoculture, coïncidant avec la Journée nationale de l'arbre que l'on célèbre le 21 septembre.

Il est important de souligner qu'il ne s'agit certainement pas d'une journée contre la plantation d'arbres en général, mais contre un type de plantation en particulier : les grandes plantations d'arbres en régime de monoculture.

Il devient de plus en plus évident que cette opposition est nécessaire. Tandis que les gouvernements et de nombreuses institutions internationales continuent de promouvoir ce qu'ils appellent « plantations forestières » ou « forêts plantées », les communautés locales continuent de combattre ce qu'elles décrivent comme des « déserts verts », des « arbres égoïstes » ou des « forêts mortes ».

Ces différences d'appellation reflètent l'écart qui existe entre ceux qui défendent ces plantations parce qu'ils les voient comme quelque chose de positif – des forêts – et ceux qui s'y opposent en raison de leurs conséquences négatives pour la société et l'environnement, les qualifiant comme nous venons de l'indiquer.

La connaissance, accumulée au cours des décennies passées, que les plantations sont établies aux dépens de l'environnement et des moyens de subsistance des populations a atteint maintenant un tel degré de certitude qu'elle ne peut plus être ignorée. Dans un pays après l'autre, les monocultures d'arbres ont été suivies d'une perte nette d'emplois, d'expulsions forcées ou « volontaires », de l'appropriation de vastes étendues de terres par des entreprises nationales ou transnationales, de la diminution et la pollution des réserves d'eau, de la diminution de la diversité biologique, de l'appauvrissement des sols, de la destruction des écosystèmes locaux – forêts ou prairies – et, dans bien des cas, de la répression, l'incarcération et même la mort parmi d'autres violations des droits de la personne.

Les consommateurs devenant de plus en plus conscients de tout ce que comporte la fabrication de produits à base de bois, du papier à l'ameublement, les systèmes de certification sont nés pour leur garantir que les objets qu'ils achetaient ne portaient pas atteinte aux forêts ni aux populations qui en dépendent.

Ces systèmes de certification ont reçu l'appui de divers acteurs nationaux, régionaux et internationaux, et plusieurs labels ont été créés : Canadian Standards Association Standard (CSA), Forest Stewardship Council (FSC), Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC), Sustainable Forestry Initiative (SFI), The Australian Forestry Standard (AFS), Sistema Brasileiro de Certificação Florestal (CERFLOR), Certificación Forestal en Chile (CERTFOR), Malaysian Timber Certification Council (MTCC).

Or, aucun d'entre eux n'a réussi à voir ce qui est évident pour les populations qui habitent à proximité des plantations : que les grandes monocultures d'arbres sont « incertifiables » par définition.

Ces dernières années, le WRM a pris pour cible de ses critiques la certification de plantations par le FSC. Ceci a pu donner l'impression que les autres labels étaient meilleurs. Si tel est le cas, nous nous en excusons. La seule raison pour laquelle nous nous sommes centrés sur le FSC est que la participation d'ONG sociales et écologiques apportait à ce système une certaine crédibilité dont les autres labels, promus par des gouvernements ou des entreprises, sont absolument dépourvus (voir plus loin les articles sur le PEFC, le CERFLOR et le CERTFOR).

Quoi qu'il en soit, que les systèmes de certification soient meilleurs ou pires, là n'est pas la question. Nous n'avons pas besoin de certification mais de législation, et de respect des lois. La situation est si grave qu'on ne peut pas confier à des plans d'application volontaire ou à des consultants le soin de décider si les plantations méritent ou non le label : au vu de leurs impacts, aucune ne fait le poids.

La législation doit prévoir, en premier lieu, que les gouvernements retirent sans délai tous les types de subsides et d'encouragements qu'ils accordent aux entreprises de plantation.

Deuxièmement, les gouvernements doivent interdire toute nouvelle plantation dans les zones où il a été constaté qu'elles avaient des conséquences négatives pour la société et l'environnement.

Troisièmement, les gouvernements doivent mener des recherches indépendantes et participatives pour évaluer les dommages causés par les plantations existantes, indemniser les populations qui en ont été victimes et, le cas échéant, leur restituer les terres qu'on leur a prises.

Quatrièmement, les gouvernements doivent appliquer le principe de précaution et empêcher l'établissement de plantations susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la société et l'environnement.

Ce qui précède n'est qu'un échantillon des nombreuses mesures que les gouvernements devraient adopter pour commencer à redresser la situation créée par leurs politiques de promotion des plantations. C'est aux habitants de chaque pays ou région de décider quelles sont celles qui sont applicables et quelles autres il faudrait y ajouter. Le 21 septembre pourrait être consacré à célébrer les arbres, ces êtres vivants que la plupart des gens considèrent comme des symboles écologiques ; or, la manière dont ils sont utilisés pour le profit de quelques-uns rend nécessaire, pour la troisième fois, de consacrer cette date à la lutte contre leur plantation en régime de monoculture. Espérons que ce besoin ne se fera plus sentir dans un très proche avenir.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

– Brésil : campagne internationale contre la violence en milieu rural

Dans le cadre de la campagne nationale et internationale « Plus de violence à la campagne ! Coupez ce mal à sa racine ! », organisée au Brésil par Rel-UITA et la Confédération nationale des travailleurs de l'agriculture (CONTAG) contre la violence en milieu rural, une équipe constituée par Alvaro Santos, Emiliano Camacho et l'auteur de cet article s'est rendu de Montevideo, Uruguay, à l'état de Pará, dans l'Amazonie brésilienne. Le but de ce voyage était de tourner une vidéo documentaire incluant des

témoignages sur quelques-uns des nombreux cas de dirigeants ruraux assassinés ou menacés de mort.

Ces personnes luttent sur la « première ligne de feu », là où les « grileiros » brûlent des milliers et des milliers d'hectares de forêt pour s'emparer de ces terres sans autorisation aucune (quand ils l'ont elle est toujours frauduleuse), et les exploiter pendant les quelques années où elles seront fertiles, car elles sont condamnées à la désertification. L'association d'aventuriers enrichis, de militaires à la retraite ou en activité qui ont fondé leurs propres dynasties féodales depuis l'époque dictatoriale des années 60, d'exportateurs de bois précieux qui ont raflé presque 40 % du meilleur bois de l'Amazonie brésilienne et continuent d'avancer, d'éleveurs et de planteurs de soja qui occupent d'énormes étendues de terres piratées, est un facteur de pouvoir si fort qu'il peut, sauf dans une poignée de cas honorables, terrasser la justice, la police et le système politique local.

La vidéo de 40 minutes produite à cette occasion (*) reprend trois histoires qui permettent de comprendre comment se traduit au plan personnel, individuel, chez les survivants, ce massacre écologique et social que l'on commet dans l'Amazonie. Pour se faire une idée de l'ampleur du désastre, quelques données suffisent :

– Rien que dans la période de la dictature au Brésil (1964 – 1985), 10 millions d'hectares de l'Amazonie furent affectés à l'agriculture, la plupart des terres allant à des militaires de haut rang.

– Depuis, plus de 1 550 meurtres ont eu lieu dans le cadre du conflit foncier entre de grands propriétaires terriens et des paysans sans terre ou des dirigeants de travailleurs ruraux. Rien qu'entre 1985 et 2004, il y a eu pour cette cause 560 homicides dénoncés.

– La police n'a enquêté que sur 30 % de ces homicides ; 6 % seulement ont donné lieu à un procès et dans 3 % des cas la justice s'est prononcée, presque toujours pour absoudre les suspects « par manque de preuves ». Au bout du compte, les cas où quelqu'un a été condamné n'atteignent pas 1 %, sans qu'on ait pratiquement jamais « réussi » à porter en justice les auteurs intellectuels des crimes.

– Du fait de l'inefficacité des institutions judiciaires et policières, 300 homicides se sont déjà prescrits.

– En 2003, il y a eu 35 000 familles expulsées de leurs parcelles ; en 2004, il y en a eu 37 000 ; en 2005, ce chiffre est descendu à « seulement » 26 000 familles. Pourtant, les chiffres partiels de cette année permettent de supposer qu'à la fin de l'année 2006 le nombre des familles expulsées aura augmenté par rapport à l'année précédente.

– Les Brésiliens appellent « grileiros » les propriétaires terriens qui ont « volé » des terres domaniales, atteignant souvent des dizaines de milliers d'hectares. Ces « grileiros » ouvrent une brèche dans la forêt pour permettre l'entrée et la sortie de grands camions. Ensuite, ils coupent tout le bois de grande valeur commerciale et brûlent le reste. Les photos satellite montrent tous les jours des centaines d'incendies (qu'on appelle « queimadas » au Brésil) dont les colonnes de fumée montent de partout dans la forêt amazonienne, de la Bolivie au Venezuela.

– Après avoir coupé la « forêt inutile », les grileiros obtiennent de faux titres de propriété avec la complicité d'autorités locales corrompues et clôturent la nouvelle « acquisition ». Il y a des exploitants qui réussissent, par ce procédé, à accumuler plus de 200 000 hectares. D'abord, ils y mettent du bétail, qui « domestique » le sol selvatique ; ensuite, ils plantent du soja transgénique en utilisant massivement du glyphosate pour éliminer les mauvaises herbes.

- Dans la ville de Santarem, située en pleine selve sur la rive de l'Amazone, la transnationale Cargill a construit sans aucun genre de permis son propre port et les silos de soja les plus grands du monde, où elle entrepose le soja que produisent les établissements illégaux mentionnés.
- D'après des estimations officielles et conservatrices, près de cent millions d'hectares ont été brûlés à cette fin, dont 90 % dans l'Amazonie. Cette superficie équivaut à celle de toute l'Amérique centrale plus le Mexique.
- Les projet de réforme agraire de la société civile proposent une utilisation rationnelle de la forêt : sur la totalité des terres allouées à une communauté ou à une famille d'agriculteurs, seuls 20 % peuvent être cultivés, et les bénéficiaires s'engagent à conserver les 80 % restants, où ils ne peuvent faire que certaines activités d'extraction durables. La propriété de la terre est conditionnée par le respect de cet engagement.
- D'après les syndicats et les associations de paysans locaux, le gouvernement actuel a fait des efforts évidents pour changer cette situation. Par exemple, ces dernières années, 17 325 personnes soumises au travail d'esclave dans des propriétés éloignées des centres peuplés ont été libérées. En 2005, les ressources fédérales affectées à résoudre et à prévenir ces problèmes se sont multipliées par quatre. Des lois ont été approuvées pour la protection de zones importantes de l'Amazonie (il faudra maintenant les faire appliquer), sans satisfaire pour autant les besoins et les aspirations des populations concernées. On a approuvé une loi pour la protection des communautés quilombolas (**). L'armée brésilienne a commencé à mettre en place un programme de positionnement géographique de la « frontière chaude » de la forêt amazonienne, qui concerne les zones les plus souvent attaquées par les grileiros et les exploitants forestiers ; il y a eu d'autres initiatives encore.
- Malgré cela, le déboisement se poursuit dans l'Amazonie brésilienne au rythme d'environ deux millions d'hectares par an, et les changements décidés dans la capitale mettent parfois des années à parvenir jusqu'aux endroits concrets où les communautés et les paysans de la campagne subissent les conséquences de l'impunité et de l'absolutisme des propriétaires terriens.

La campagne nationale et internationale organisée par Rel-UITA et la CONTAG a déjà eu des résultats positifs, tels que la visite de délégations syndicales et parlementaires européennes au gouvernement et à la région de Pará, dans le but de connaître sur place la situation dénoncée. La présence de la police fédérale et l'augmentation des ressources économiques et humaines du ministère public affectées à la région ont éveillé l'espoir d'un changement. Cependant, l'expérience accumulée pendant tant d'années de lutte fait qu'aucune organisation sociale ne baisse la garde et que toutes soient actives et en alerte.

Carlos Amorín, Rel-UITA. L'article complet (en espagnol) est disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/paises/Brasil/Para.html>.

(*) "En la frontera del miedo. Historias de vida y muerte", direction et scénario : Carlos Amorín et Alvaro Santos; caméras : Emiliano Camacho, Alvaro Santos, César Ramos ; édition : Fabián Arocena ; réalisation : Osmedia (www.osmedia.com.uy) ; production : Rel-UITA (www.rel-uita.org), CONTAG (www.contag.org.br). Informations sur le film vidéo: uita@rel-uita.org.

(**) Communautés de descendants d'esclaves africains fugitifs.

[index](#)

- Bassin du Congo : le financement international de l'exploitation forestière oligarchique

En Afrique, les concessions forestières sont généralement considérées comme des unités d'aménagement forestier. Pourtant, elles ressemblent plutôt à une sorte de monnaie d'échange dans un système caractérisé par la politique du pouvoir et l'exploitation.

La communauté internationale a joué un rôle important dans l'établissement et la perpétuation de cette politique d'exploitation forestière « patrimoniale ». La principale manière dont les pays du Nord favorisent l'exploitation oligarchique est probablement en fournissant du soutien politique, militaire, économique et diplomatique aux régimes oligarchiques qu'elle est destinée à servir. En général, ce soutien est non officiel, privé ou indirect. Les institutions financières internationales (IFI) y apportent une aide supplémentaire en octroyant des prêts sans exiger comme condition une réforme du secteur forestier, en proposant des réformes erronées ou inefficaces et en fournissant des investissements du secteur privé.

Malgré les problèmes bien connus du secteur forestier du Cameroun, le financement international a continué d'affluer dans le pays : dans les années 1990, au moins 75 millions de dollars d'aide étrangère ont été assignés à des projets forestiers et de conservation.

Vers le milieu des années 1990, l'Administration britannique pour le développement à l'étranger (puis le DFID) essayèrent de mettre en oeuvre un programme pour « rendre opérationnelles » les dispositions du Code forestier 1994 du Cameroun en matière d'établissement de forêts communautaires. Cela demandait, premièrement, d'établir des normes claires pour l'allocation des forêts communautaires (ce que le gouvernement camerounais n'avait jamais fait) et, deuxièmement, de créer dans le ministère des forêts une unité chargée d'administrer les forêts communautaires. Les forêts communautaires, telles que définies par la législation camerounaise, sont de très faibles dimensions (5 000 hectares maximum) et de très courte durée (15 ans, renouvelable pour 15 ans de plus). En outre, elles ne peuvent être établies que dans les zones de forêt « non permanente », et non dans les zones définies comme concessions forestières (UFA). Or, avec l'approbation du Code forestier de 1994, ces zones de forêt non permanente devenaient de plus en plus importantes pour la machine politique car elles permettaient d'accorder des droits d'exploitation de courte durée, ce qu'on appelle « ventes de coupe ». L'administration forestière s'employa donc activement à empêcher la mise en oeuvre des forêts communautaires.

Cela montre que les institutions qui gèrent à présent le « secteur forestier » dans quelques régions d'Afrique sont non seulement articulées autour de l'exploitation forestière industrielle (parce que celle-ci est liée aux intérêts des principales figures politiques), mais qu'elles sont directement opposées à toute utilisation des ressources forestières – par exemple, les forêts communautaires – qui, même en favorisant la croissance, risquerait de priver ces figures politiques de la discrétion absolue avec laquelle ils ont utilisé les forêts comme moyen de parrainage politique.

Étant donné l'importance des concessions forestières pour huiler les rouages du parrainage politique et de la corruption dans tous les pays du bassin du Congo (et ailleurs : en Côte-d'Ivoire, au Togo, en

Guinée, etc.), il n'est pas surprenant que les projets bénéficiant de financement international destinés à fournir de l'aide technique pour améliorer les « performances » des concessions forestières africaines aient été des échecs spectaculaires.

Extrait de : "The political ecology of the African logging concession system and the complicity of international donors", Simon Counsell et Arnaud Labrousse, envoyé par Simon Counsell, Rainforest Foundation, adresse électronique : simon@rainforestuk.com.

[index](#)

- Laos : le bois certifié par le FSC est illégal

Lorsqu'une opération forestière est certifiée dans le cadre du système du Forest Stewardship Council, cela devrait signifier que nous pouvons être tranquilles que la forêt en question est raisonnablement bien gérée. Malheureusement, il paraît que ce n'est pas le cas. SmartWood, une entreprise de certification accréditée par le FSC, a dernièrement certifié des opérations forestières au Laos qui produisent du bois illégal selon le Code forestier du pays.

La certification FSC est le résultat de plus d'une décennie de projets et de millions de dollars d'aide internationale. Entre 1996 et 2000, un projet financé par la Banque mondiale et le gouvernement finlandais a constitué une série d'Associations forestières villageoises dans les provinces de Savannakhet et Khammouane du Laos. L'objectif de ce projet qui faisait partie du Programme de conservation et de gestion des forêts (FOMACOP) était de développer un modèle de « foresterie villageoise », à travers lequel les villageois couperaient les arbres et recevraient une partie de l'argent de la vente du bois.

La première tentative de déterminer si la « foresterie villageoise » pouvait être certifiée par le FSC a eu lieu en 1999. Pourtant, les hauts fonctionnaires du gouvernement du Laos n'aimaient pas l'idée que les opérations forestières soient supervisées de l'extérieur. Le bruit a couru qu'ils avaient peur de perdre une source de revenus très lucrative : les pots-de-vin de l'industrie forestière. Le programme FOMACOP a disparu en 2000, peu après cette tentative de certification avortée.

Par la suite, la Banque mondiale et le gouvernement ont entrepris un autre projet, appelé cette fois Projet de foresterie durable et de développement rural (SUFORD). En mai 2003, SmartWood a fait une évaluation de la gestion des forêts. En janvier 2006, lorsqu'une série de conditions ont été remplies à la satisfaction de SmartWood, cette dernière a délivré un certificat FSC à 39 000 hectares de forêts gérées par six villages de la province de Savannakhet. Un mois plus tard, un autre certificat a été délivré à quelque 10 000 hectares de foresterie villageoise situés dans la province de Khammouane.

Le WWF a appuyé cette certification, tout comme le Tropical Forest Trust, une organisation créée en 1999 pour augmenter l'étendue des forêts certifiées par le FSC dans les tropiques. « La certification FSC de ces forêts représente un progrès énorme pour la foresterie durable et la conservation dans la région », a dit Roland Eve, directeur du WWF pour le Laos.

Or, un rapport qui a filtré, rédigé par un consultant du projet SUFORD financé par la Banque mondiale et la Finlande, raconte une histoire différente. Le document porte sur une visite effectuée par une équipe du Ministère des Forêts du Laos et par un consultant, Tomas Jonsson, au projet SUFORD. Le groupe s'est rendu dans le district de Thapanthong de la province de Savannakhet entre les mois de mars et de mai 2006.

L'équipe a trouvé que les opérations d'extraction forestière certifiées ne suivaient pas les plans de gestion. D'après le rapport de Jonsson, « les documents étaient éparpillés et il en manquait des parties » ; ils « n'étaient que partiellement compris » par le personnel local, bûcherons et villageois.

L'équipe a trouvé que les villageois et le personnel local étaient « presque incapables d'utiliser les cartes où figuraient les arbres à abattre ». Ces cartes étaient incorrectes. Dans la forêt, les arbres à couper n'étaient pas marqués comme il fallait. Des arbres non marqués avaient été coupés. Certains arbres marqués étaient toujours debout. Des arbres à résine, que les villageois utilisent, avaient été coupés. Certaines grumes, grandes et de bonne qualité, étaient abandonnées sur place. Les voies de traînage ne coïncidaient pas avec celles qui figuraient sur les cartes. Pas étonnant du tout, puisque l'équipe de traînage n'avait pas de copie de ces cartes. Ils n'avaient pas non plus d'équipement de sécurité ni de matériel de protection. Ils vivaient sous une bâche, dans un campement sans installations sanitaires ni toilettes.

Les arbres abattus étaient plus nombreux que prévu dans les plans de gestion, parce que la province accordait des quotas « supérieurs aux volumes approuvés dans les plans d'exploitation ». Plusieurs zones avaient été coupées, alors qu'il n'était pas prévu de le faire dans les plans de gestion. D'autre part, l'équipe a trouvé des indices que les villageois coupaient des arbres et sciaient le bois dans une zone certifiée.

L'équipe a conclu que l'extraction ne suit pas les plans de gestion mais répond plutôt à la demande d'un nombre toujours plus grand de scieries locales. Les plans sont interprétés comme « l'autorisation de couper un certain volume de bois, plutôt que des arbres qui ont été choisis et marqués à cette fin », dit le rapport de Jonsson.

La certification FSC devrait permettre de suivre la trace du bois jusqu'à l'endroit spécifique de la forêt dont il provient par un système de marquage et de traçage. « À tous les endroits inspectés (forêt, dépôt, usine) », l'équipe n'a trouvé « aucun arbre ni aucune grume qui soit marqué selon les règles ». Les grumes marquées n'avaient pas le numéro approprié ou étaient marquées à la craie. « Il est donc impossible d'assurer le traçage et la chaîne de surveillance du bois », a écrit Jonsson dans son rapport.

En outre, l'équipe d'inspection a trouvé des preuves de coupes clandestines, dans des zones sans plans de gestion ou dont les plans ne sont pas encore approuvés. Or, si le bois n'est pas marqué correctement, il n'y a pas moyen de savoir si on ne fait pas passer pour du bois certifié par le FSC du bois provenant de ces opérations ou d'autres opérations illégales.

Pourtant, SmartWood est au courant de tout cela. Ses évaluateurs ont stipulé comme condition : « À la fin de la première année, toutes les grumes doivent porter des marques claires et persistantes (p. ex. peintes ou taillées) identifiant le village, le strip et le numéro de grume ».

Selon le Code forestier du Laos, il est illégal de déplacer des grumes qui ne sont pas correctement marquées. Donc, tant que la condition de SmartWood n'aura pas été remplie, le bois extrait de Savannahkhet et certifié par le FSC est illégal.

Chris Lang, adresse électronique : chrislang@t-online.de, www.chrislang.blogspot.com

[index](#)

– Nicaragua : extraction minière dans la Réserve de Biosphère du Sud-Est

Le Nicaragua subit depuis longtemps les effets de l'industrie minière. Les nombreuses exploitations d'or et d'autres minéraux métalliques y ont laissé des séquelles : détérioration écologique, pollution des ressources hydriques par des taux élevés de cyanure, de plomb et d'arsenic, et atteintes irréparables à la santé de milliers de travailleuses et de travailleurs qui, de surcroît, ont souffert des violations de leurs droits du travail.

Certaines municipalités du Nicaragua, qui ont misé sur le développement à partir des activités extractives, sont celles où l'indice de pauvreté est le plus élevé, d'après les données de l'Institut nicaraguayen des statistiques (INEC). Pourtant, le gouvernement s'avère très intéressé à continuer d'allouer des concessions minières dans tout le pays. Le Centre Humboldt a constaté qu'à la date de décembre 2005, les concessions minières pour la prospection et l'exploitation de minéraux métalliques et non métalliques totalisaient 1 401 539 d'hectares, dans un pays dont la superficie terrestre est de 121 428 km² (12 142 800 d'hectares).

Ces derniers temps, le gouvernement municipal de Nueva Guinea a délivré à l'entreprise Minerales de Nicaragua S.A. (MINESA) un permis d'exploration et d'exploitation minière à ciel ouvert. Des membres du Comité de développement municipal (CDM), de la Commission environnementale municipale (CAM) et de la Société civile organisée (SCO) ont dénoncé ce fait au tribunal du contentieux de la Cour suprême de justice (CSJ). En mars 2004, MINESA avait demandé la Direction général des ressources naturelles du Ministère du développement, de l'industrie et du commerce (MIFIC) une concession minière pour une période de 25 ans, dans un lot dénommé San Antonio, d'une étendue de 23 000 hectares.

Cet endroit se trouve dans la municipalité de Nueva Guinea, qui fait partie de la Réserve de Biosphère du Sud-Est du Nicaragua. Cette réserve s'étend sur 18 340 km² et abrite une flore et une faune très diverses. « Le sol de Nueva Guinea est argileux et acide. Du fait qu'il s'agit d'une région tropicale humide, la décomposition des feuilles, le matériel organique et l'humidité permettent l'existence d'une couche fertile qui le rend productif. Or, le développement des activités minières porterait atteinte à l'environnement, car le sol deviendrait sec », a expliqué Luis Umaña, représentant de la SCO. L'exploitation minière changerait tout à fait le type de végétation, la diversité biologique, la flore et la faune, affecterait la productivité des sols et provoquerait le déplacement de la population et des activités économiques les plus rentables.

Umaña a expliqué aussi que, par des initiatives de ce genre, le gouvernement municipal de Nueva Guinea contribuera à la dégradation socio-écologique de la région, où plus de 120 000 personnes en subiront les effets. S'agissant d'une région où il pleut constamment, il existe le danger que la terre absorbe le cyanure répandu, contaminant ainsi l'eau souterraine.

La SCO a dénoncé que la loi qui prévoit la réalisation d'une consultation de la population avant d'octroyer une concession minière n'avait pas été respectée. « La loi n° 475, qui concerne la participation et la possibilité de consultation des citoyens, a été violée. Par conséquent, nous avons demandé de plus amples informations, afin de pouvoir donner notre avis sur la viabilité, les avantages ou les préjudices que cette activité puisse apporter à la municipalité de Nueva Guinea », a dit Umaña.

Il a exhorté le maire et le gouvernement de respecter les articles 60 et 102 de la Constitution politique du Nicaragua, lesquels garantissent le droit des citoyens de vivre dans un environnement sain et établissent l'obligation de l'État de préserver et conserver l'environnement et les ressources naturelles.

Article fondé sur des informations tirées de : "Reserva de la biosfera del Sur Este de Nicaragua en Peligro por concesión Minera", Aldo Palacios, distribué par Red de Periodistas Ambientales ; "Expansión de Concesiones y Actividades Mineras en Territorios Centroamericanos", Centro Humboldt, http://www.humboldt.org.ni/descargas/denuncias_veredictos/veredicto%20Caso%20Centroam%20E9rica%20mineria.pdf

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

– Brésil et Uruguay : les promesses de Stora Enso et la dure réalité

Depuis quelques mois, en Uruguay comme dans le Sud du Brésil, des déclarations de fonctionnaires de l'entreprise suédo-finnoise Stora Enso et d'autorités gouvernementales des deux pays circulent avec insistance, vantant les bénéfices que l'installation des usines de pâte de l'entreprise en question apportera aux habitants de la région.

Nils Grafström, président de Stora Enso pour l'Amérique latine, et d'autres cadres supérieurs de la firme parcourent diverses localités des deux pays dans le seul but d'annoncer la richesse, le développement et la préservation de l'environnement. Quelque chose de semblable arrive aussi en ce moment dans d'autres pays latino-américains, africains et asiatiques, en Chine par exemple, où les Suédois et les Finnois n'arrêtent pas de vanter les bontés sociales, économiques et écologiques de leurs projets, qui consistent à établir des milliers d'hectares de plantations et de nouvelles usines de pâte.

Or, les faits montrent qu'une fois les entreprises installées dans les pays du Sud, la réalité est très différente de leurs promesses.

L'expérience de l'usine de pâte Veracel (propriété conjointe de Stora Enso et Aracruz, gérée par la première) dans l'état brésilien de Bahia est un exemple clair de non-durabilité. C'est ce que nous trouvons dans une lettre que nous avons reçue, signée par un groupe important d'« hommes, femmes et enfants, travailleurs ruraux et urbains, indigènes, écologistes, scientifiques, professeurs et étudiants » de cette région brésilienne, qui dénoncent « la situation de dégradation et de misère dans laquelle se trouve la région de l'Extrême Sud de Bahia, situation suscitée par l'entreprise de pâte Veracel, une joint-venture de Stora Enso ».

Cette situation est le résultat des dommages sociaux et écologiques provoqués autant par les grandes monocultures d'arbres que l'entreprise ne cesse d'établir depuis des années dans la région pour disposer de la matière première nécessaire, que par l'usine elle-même, qui a commencé à fonctionner en 2005 avec une production annuelle de 900 000 tonnes de pâte pour l'exportation.

La lettre dit que « depuis des années, Veracel est à l'origine de la dégradation de l'environnement, de la concentration de terres, de l'expulsion de milliers de travailleurs ruraux vers les périphéries des villes, avec les grands bouleversements écologiques et sociaux que cela comporte ».

En ce qui concerne la génération d'emplois, la lettre affirme : « non satisfaite de l'étendue de terres qu'elle a acquises dans l'extrême Sud de Bahia pour la plantation d'eucalyptus, Veracel Celulose

avance maintenant vers le Sud de l'État » ; « rien que dans la municipalité de Mascote, l'entreprise a acheté des propriétés diverses. Environ 400 travailleurs ont perdu leur travail. Une bonne partie de ces travailleurs sont allés s'installer dans la périphérie des villes voisines ».

D'après les signataires de la lettre, ce qui est en train d'arriver en Uruguay et dans bien d'autres pays arrive aussi chez eux : « Dans l'une des propriétés du groupe Santa Rita (constitué par quatre établissements d'élevage) acheté par Veracel ... les maisons, les corrals et les plantations ont déjà été rasés pour effacer toute trace des êtres humains qui, un jour, ont habité là et vécu de la terre ».

Comme dans d'autres régions aussi, les plantations ont des effets sur l'eau ; à ce propos, la lettre dit : « Dans toute la région, la plantation extensive d'eucalyptus a provoqué la disparition de divers fleuves et ruisseaux ».

Lorsque Stora Enso s'est installée en Bahia, elle a fait les mêmes promesses d'emploi, de croissance et de richesse qu'elle fait maintenant dans d'autres pays. Par exemple, on lit dans la presse uruguayenne que, d'après « les informations reçues de Stora Enso à ce jour », l'entreprise va créer, dans la période de fonctionnement, « environ 3 000 emplois directs et indirects ». Dans le cas de Bahia, non seulement cette promesse n'a pas été tenue mais l'entreprise a provoqué l'exode rural, le chômage et la misère.

Nous aimerions savoir jusqu'à quand ces entreprises pourront continuer de mentir impunément.

La lettre mentionnée dans cet article est disponible sur :
<http://www.wrm.org.uy/countries/Brazil/LetterStoraEnso.html>

[index](#)

- Cambodge : les conséquences des plantations de pins dans la province de Mondolkiri

L'établissement de monocultures d'arbres de croissance rapide pour obtenir du « fast wood » s'est accéléré au Cambodge, par suite de la transition dans laquelle le pays s'est engagé au début des années 1990 pour s'orienter vers une économie axée sur le marché. Les plantations proposées et établies en application du modèle des « concessions économiques » sont des monocultures d'acacia, de pin et d'eucalyptus. La plupart de ces concessions économiques violent la législation cambodgienne et rien ne semble prouver qu'elles aient apporté à l'État les avantages et les bénéfices escomptés.

Entre septembre 2004 et mars 2005, l'EFCT (Environmental Forum Core Team), une organisation d'activistes de l'environnement, a mené des recherches sur le terrain dans quatre concessions économiques du pays. L'EFCT fait partie d'un réseau d'ONG écologistes établi par le Forum des ONG du Cambodge en 1995. Par des méthodes qualitatives et quantitatives, l'EFCT a examiné les bénéfices et les désavantages probables des concessions économiques pour la subsistance de la population locale (le rapport complet est disponible sur :
<http://www.ngoforum.org.kh/Land/Docs/Plantation/EFCT%20Plantations%20Report%20FINAL.pdf>).

Parmi les cas analysés figure celui de la plantation d'arbres de croissance rapide du groupe Wuzhishan LS dans la province de Mondolkiri. La société Wuzhishan a été créée en mai 2004 ; en août 2004, elle a été autorisée à établir 199 999 hectares de plantations de pins dans les districts Sen Monorom et Ou Reang de la province de Mondolkiri. Les limites de la concession se superposent en partie à la « zone

de conservation de la biodiversité de Seima ».

Lors de la planification de la concession, il n'y a eu aucune consultation des communautés locales et très peu de communication avec les autorités locales. Aucune carte officielle indiquant l'étendue de la concession n'est accessible au public. En septembre 2004, les opérations de Wuzhishan ont démarré pour de bon ; l'herbicide glyphosate a été appliqué en abondance dans des zones de prairie, la végétation morte a été brûlée et la plantation de 250 000 jeunes pins a commencé. Pour préparer le terrain de la plantation, Wuzhishan a défriché non seulement les prairies utilisées comme pâturage de leur bétail par la population locale phnong, mais des forêts sacrées et des lieux de sépulture ancestraux qui sont des éléments essentiels de la culture phnong. L'utilisation de l'herbicide a été critiquée par toutes les communautés : il aurait contaminé les réserves d'eau, affecté la santé des gens et provoqué la mort du bétail.

L'opposition a éclaté le 16 juin 2005, lorsqu'un groupe de 650 à 800 personnes affectées, la plupart d'entre elles appartenant au peuple phnong, a manifesté en face des bureaux de l'entreprise à Sen Monorom. Le 17 juin 2005 le Conseil des Ministres a adressé à Wuzhishan une notification lui ordonnant de suspendre immédiatement les travaux de plantation dans toute la concession. Un comité interministériel a été désigné pour résoudre le problème.

Néanmoins, fin juin l'affaire n'avait pas l'air d'avancer et l'entreprise continuait de planter ; ainsi, les communautés ont protesté à nouveau en bloquant des routes dans les communes affectées par la concession. Il a été dénoncé par la suite que ces communautés avaient été victimes de nombreuses menaces et de tactiques d'intimidation. Les barricades ont duré à peu près une semaine, avant que l'entreprise ne les démolisse avec des camions pleins de travailleurs brandissant des faux, des couteaux et des bâtons.

Les recherches ont montré que presque tous les foyers interviewés (98 %) avaient pour activité principale l'agriculture et l'élevage. 65 % ont dit que les activités de l'entreprise avaient porté atteinte à ces tâches agricoles, en raison surtout de la perte de terres cultivables et des effets des pulvérisations au glyphosate. Beaucoup de femmes n'iraient plus travailler au champ de crainte d'être violées par les travailleurs de l'entreprise.

Les interviews ont montré une diminution considérable du bois disponible, attribuée surtout au fait que Wuzhishan avait éliminé la forêt. La faune aurait elle aussi diminué, les activités de Wuzhishan ayant fait disparaître leur habitat.

À l'époque du rapport, on ne savait pas encore quel était le volume des pertes des paysans, parce que les limites précises de la plantation à proximité des villages étaient encore en cours de négociation. Malgré cela, 57 % des personnes interrogées ont dit qu'elles allaient perdre une partie de leurs terres. De grandes étendues de prairie éloignées du centre des villages, où les villageois font paître aujourd'hui leur bétail, sont en train de disparaître. Les forêts naturelles et les arbres fruitiers (qui poussent aussi bien dans la forêt que dans la prairie), indispensables pour la collecte de produits non ligneux, sont maintenant abattus, et l'on barre les sentes utilisées par les Phnong. De surcroît, les travailleurs de l'entreprise volent les animaux, les fruits et les récoltes. Des sites culturels importants, comme les forêts sacrées et les cimetières, ont été détruits. La reconnaissance de la propriété foncière se complique du fait des systèmes de propriété communale pratiqués par les Phnong.

Au total, 21 % des foyers interviewés ont dit qu'ils avaient des membres qui travaillaient dans la plantation. Chacun travaillait huit heures par jour et recevait entre 30 et 42,50 dollars par mois ; certains travailleurs recevaient aussi 25 kg de riz par mois. L'UNCOHCHR (le bureau cambodgien du haut

commissaire aux droits de l'homme de l'ONU) a dit que les conditions de travail étaient rudes. Les villageois interrogés ont dit que lorsqu'ils se sentaient malades ils ne pouvaient pas demander l'autorisation de partir, qu'ils devaient travailler dur, que le salaire n'était pas suffisant, qu'ils étaient préoccupés par le cas de violation dénoncé, qu'ils recevaient des pressions pour travailler plus durement, et que les travailleurs leur avaient volé des moutons, des chiens et des vaches pour les manger. Des rapports plus récents (août 2005) signalent que la plupart des employés de la plantation sont maintenant des travailleurs migrants, et non des Phnong.

La concession de Wuzhishan a eu de graves effets négatifs sur les moyens de vie de la population, en particulier sur ceux des Phnong, et provoqué des protestations qui ont nécessité l'intervention du gouvernement central pour négocier une solution. L'absence de consultation de la population locale pendant les étapes initiales du développement de la concession a suscité une méfiance considérable à l'égard de l'entreprise et le sentiment généralisé que les préoccupations des gens ne sont pas prises en compte comme il faudrait. Les services et les autorités du gouvernement local n'ont pas été consultés non plus, et ils ont été écartés de la prise de décisions. Interrogés sur leur sentiment à l'égard de l'entreprise, 11 % des foyers ont répondu qu'ils en étaient contents parce qu'ils pouvaient y trouver du travail, mais 88 % ont dit qu'ils ne l'aimaient pas.

Depuis la publication du rapport, les personnes affectées ont essayé de reprendre le dialogue avec le gouvernement. En octobre 2005, des fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont fait, en moins de deux jours, une évaluation d'incidence environnementale et sociale. Cette évaluation (qui n'a pas encore été publiée) n'a identifié aucun effet négatif sur l'environnement et a attribué les conséquences sociales aux exigences déraisonnables des villageois. L'idée que les communautés locales sont trop exigeantes et trop ignorantes pour comprendre le « développement » a été réitérée depuis à l'occasion de plusieurs réunions des représentants communautaires et des fonctionnaires gouvernementaux. Dernièrement, les conseillers communaux de la zone affectée de la province de Mondolkiri ont été conduits dans des tournées d'études à la capitale et à des provinces « plus développées », pour qu'ils apprennent par l'exemple. Les organisations de la société civile n'en ont pas été informées et elles ont été systématiquement empêchées d'aider les communautés. Les villageois phnong craignent que le gouvernement ne démarque leurs terres communautaires sans respecter leurs droits traditionnels, pourtant clairement reconnus par la législation cambodgienne. La situation n'a pas encore été résolue.

Extrait et adapté de : "Fast-wood Plantations, Economic Concessions and Local Livelihoods in Cambodia", Environment Forum Core Team (EFCT),
<http://www.ngoforum.org.kh/Land/Docs/Plantation/EFCT%20Plantations%20Report%20FINAL.pdf>.
Information actualisée par le Foru

[index](#)

– Inde : la nouvelle politique forestière nationale ouvrira-t-elle la voie aux arbres GM ?

Le rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la biotechnologie appliquée à la foresterie ("Preliminary Review of Biotechnology in Forestry Including Genetic Modification", <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/ae574e/ae574e00.pdf>), publié en décembre 2004, présentait la situation de la biotechnologie forestière en général, et celle de la modification génétique des arbres en particulier. Le rapport mentionne l'existence de 225 essais sur le terrain d'arbres GM dans 16 pays. Malheureusement, le tableau est quelque peu faussé du fait qu'il ne distingue pas les

essais actuels de ceux du passé. Sur ces 225 essais, 150 figurent dans les États-Unis. Les autres se trouvent surtout dans des pays européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Espagne et Suède), ainsi qu'en Australie et au Canada. Dans le Sud, la liste inclut l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, le Chili et le Brésil, La Chine est le seul pays dont on sait qu'il a développé des plantations commerciales d'arbres GM, avec plus d'un million d'arbres plantés dans dix provinces.

L'étude mentionne que l'Inde a fait un seul essai sur le terrain d'un arbre GM. Or, une nouvelle Politique forestière nationale est maintenant débattue à huis clos et, d'après un rapport de l'Indian Financial Express, elle « est censée ouvrir la voie aux arbres génétiquement modifiés pour relancer l'industrie papetière et améliorer la qualité des dérivés du bois ».

Les arbres génétiquement modifiés ont le potentiel de modifier radicalement et pour toujours les forêts du monde. Comme dans le cas des cultures GM, la fuite de gènes est un problème grave, mais ses effets ont une portée plus grande en raison du rôle prééminent que jouent les arbres dans l'écosystème.

Malgré ses recherches, le personnel de l'Ecologist Asia n'a pas réussi à découvrir des informations plus précises sur la politique forestière proposée. La filiale indienne de Monsanto dit qu'elle ne travaille pas avec des arbres GM en ce moment. En réponse aux questions qui lui ont été posées par courrier électronique, la représentante de Monsanto à Mumbai, Susan Joseph, a dit que « les activités de Monsanto en Inde portent sur le développement d'herbicides de haute qualité, de semences hybrides (maïs et tournesol) et de traits biotechnologiques (coton Bt) ». Pourtant, quand on lui a demandé quelle serait l'attitude de Monsanto au cas où la nouvelle politique forestière favoriserait les arbres GM, elle n'a pas répondu.

Anne Peterman, du Global Justice Ecology Project (États-Unis), qui coordonne en ce moment une campagne internationale contre les arbres GM, a dit à ce sujet : « on est en train de modifier génétiquement les arbres pour les rendre résistants à l'herbicide Roundup de Monsanto. Si l'on propose en Inde des arbres Roundup-Ready, il y a là une connexion avec Monsanto, même si cette entreprise n'est pas directement impliquée. Sans aucun doute, elle va tirer profit de ces arbres grâce à l'augmentation de la vente de son herbicide toxique Roundup ». D'autre part, si, comme le suggère l'Indian Financial Express, le but de l'utilisation d'arbres GM est de développer l'industrie papetière, il est probable qu'un des traits à modifier sera la taux de lignine des arbres. La lignine donne de la rigidité et de la résistance aux parois des cellules végétales ; en réduisant la quantité on ferait économiser de l'argent à l'industrie de la pâte et du papier, qui aurait moins de lignine à enlever pendant le traitement des fibres de bois.

Or, comme signale le professeur Joe Cummins de l'Institute of Science in Society (ISIS, Royaume-Uni) dans un article sur la réduction du taux de lignine, « les désavantages dépassent les avantages, car les plantes à faible taux de lignine sont plus vulnérables aux prédateurs, comme les insectes, les champignons et les bactéries ».

Ces arbres affaiblis par le manque de lignine auront besoin d'autres traits génétiquement modifiés, comme la résistance Bt aux insectes et la tolérance aux herbicides. Ainsi, la propagation de traits dans l'écosystème, déjà arrivée dans plusieurs cas de cultures GM, n'est qu'une question de temps.

Des agences internationales telles que la FAO jouent un rôle important dans ce domaine. En réponse à une question adressée par courrier électronique, Pierre Sigaud, de la FAO, a dit que « la FAO ne prend pas de position pour ou contre les arbres GM ». Dans une déclaration sur la biotechnologie publiée dans son site web, la FAO dit qu'elle encourage « une approche prudente, au cas par cas, des

inquiétudes légitimes au sujet de la sécurité biologique de chaque produit ou processus, avant d'autoriser sa commercialisation ». Cependant, la participation de la FAO dans le programme de la Chine sur les arbres GM est bien, dans les faits, une prise de position en faveur de la plantation industrielle de ces arbres. Un courrier demandant des précisions à ce sujet est resté sans réponse.

Parmi les essences qui pourraient être commercialisées en Inde figure l'eucalyptus GM, qu'on appelle « l'arbre égoïste » en raison du grand volume d'eau qu'il consomme, ce qui se répercute sur les nappes phréatiques si vulnérables de l'Inde. Les pulvérisations d'herbicides au glyphosate, comme le Roundup de Monsanto, provoqueraient inéluctablement la contamination de l'eau potable et des problèmes de santé chez la population : cancer, fausses couches, etc. Le Danemark a déjà interdit le glyphosate pour cette raison.

La nouvelle politique nationale forestière de l'Inde est conçue sur ce fond, peut-être sous la pression des entreprises qui entendent tirer profit des arbres GM. En ce vingt-et-unième siècle où les forêts déjà éprouvées de l'Inde luttent pour survivre, ainsi que les populations humaines, les écosystèmes indigènes et surtout les réserves d'eau qui en sont tributaires, il serait temps de demander que le processus se déroule avec transparence.

Article fondé sur des informations tirées de : "The International Status of Genetically Modified Trees", 2005, Anne Petermann, Global Justice Ecology Project, <http://www.globaljusticeecology.org/index.php?name=getrees&ID=339> ; "Preliminary Review of Biotechnology in Forestry Including Genetic Modification", FAO, décembre 2004, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/ae574e/ae574e00.pdf> ; "GM trees bloom in rush to feed growing paper industry", BV Mahlakshmi, 2005, http://www.financialexpress.com/fe_full_story.php?content_id=97000 ; "Frankentrees Threaten India's Forests", Philip Carter, adresse électronique : pcarter@web.ca, http://www.writingfortheplanet.com/images/GE_Trees.pdf#search=%22Frankentrees%20Threaten%20India%E2%80%99s%20Forests%22.

[index](#)

– Indonésie : les experts de la Banque mondiale et du WWF cherchent de nouveaux moyens de subventionner les plantations

Quel que soit le pays du Sud où l'on projette d'établir des plantations d'arbres, le gouvernement correspondant offre aux investisseurs toute une série d'encouragements. En Indonésie, le gouvernement a déboursé des milliards de dollars pour développer les plantations. Les secteurs de la plantation et de la pâte ont reçu eux aussi une aide généreuse. La Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont financé des recherches à ce sujet dans les années 1980. Plusieurs agences de crédit à l'exportation ont contribué à financer la construction d'usines de pâte.

Pendant les années 1980, alors que les entreprises forestières étaient en train de détruire de vastes étendues de forêts indonésiennes, le gouvernement a institué un « Fonds pour le reboisement », financé avec les redevances que payaient ces mêmes entreprises. Lorsqu'elles s'acquittaient de leur obligation de reboiser, elles pouvaient réclamer l'argent qu'elles avaient payé au fonds. Bien entendu, la plupart d'entre elles se sont contentées de payer les royalties au Fonds pour le reboisement et n'ont rien reboisé du tout. Ainsi, l'argent accumulé dans le Fonds a augmenté rapidement.

Dans les années 1990, le gouvernement a changé l'affectation du fonds pour le destiner au

financement direct des plantations industrielles d'arbres. Or, la plupart de l'argent est tombé entre les mains de la famille et des copains de Suharto. L'ONG Down to Earth signale que Suharto avait utilisé l'argent du fonds pour financer la compagnie aérienne étatique et les Jeux de l'Asie du Sud-Est. Entre 1993 et 1998, plus de cinq milliards de dollars ont disparu du fonds. Parmi les prêts effectivement alloués aux entreprises de plantation industrielle d'arbres, beaucoup sont devenus des créances irrécouvrables. Il y a deux ans, le ministère des Forêts a rééchelonné le plan de remboursement et quatorze entreprises ont dû fermer parce qu'elles ne pouvaient pas payer leurs dettes.

Les entreprises ont présenté des propositions pour obtenir du financement, mais les étendues plantées étaient bien plus petites que ce qu'elles déclaraient. Entre 1990 et 1997, presque un milliard de dollars US du fonds a été distribué. Cette somme aurait dû correspondre à cinq millions d'hectares de plantations, mais la véritable superficie plantée n'atteignait pas un million d'hectares.

Au début de cette année, l'Alliance forestière Banque mondiale / WWF a entrepris, avec le Ministère des Forêts, un projet qui vise à mettre en place « des mécanismes financiers susceptibles d'augmenter et d'accélérer le développement des plantations ». Dans une « note conceptuelle » datée de février 2006, l'Alliance affirme qu'il faut « au moins doubler » l'étendue des plantations en Indonésie pour assurer l'avenir de l'industrie de transformation du bois du pays (où domine l'industrie de la pâte et du papier). La capacité totale des usines de pâte indonésiennes est de presque six millions de tonnes par an. D'après le Centre pour la recherche forestière internationale, près de 70 pour cent du bois que consomment ces usines sont constitués par du bois dur provenant de ce qui reste des forêts du pays.

Partout où elles ont été établies, les plantations ont eu un coût écologique et social considérable. Dans la province de Riau, par exemple, 75 % des terres que possède la société Asia Pulp & Paper se trouvent dans des tourbières. La seule manière d'y établir des plantations est de défricher la forêt et de drainer le marais.

La solution évidente consisterait à résoudre le problème de l'énorme surcapacité du secteur papetier. Les plantations ne sont même pas profitables. D'après l'Alliance Banque mondiale / WWF, « on considère que le rendement des plantations est insuffisant pour attirer des investissements commerciaux ». Pourtant, l'Alliance est décidée à sauver l'industrie papetière en trouvant de nouveaux subsides pour financer davantage de plantations.

La proposition de l'Alliance BM / WWF est une aubaine pour les consultants. D'après la « note conceptuelle » de février 2006, l'Alliance devait embaucher des « experts-conseil » et leur payer en moyenne deux mille dollars par semaine.

D'après la note, ces experts devraient formuler un plan et une stratégie. Ils devraient chercher des institutions financières ou d'autres mécanismes susceptibles d'apporter des encouragements financiers. Ils devraient prévoir les résultats intermédiaires et organiser des ateliers. Ils devraient élaborer des critères et des indicateurs, identifier les opportunités et les obstacles et analyser les tendances futures et l'évolution probable du marché.

Les experts devraient déterminer « les conditions et les interventions qui contribueront à améliorer le financement des plantations, en partant du principe 'l'arbre qu'il faut à l'endroit qu'il faut pour les raisons qu'il faut, c'est-à-dire en visant les marchés qu'il faut' ».

Les experts devraient « chercher à identifier des bénéficiaires et des mécanismes financiers susceptibles de faire en sorte que les ressources correctes parviennent aux groupes corrects, que ceux-ci s'engagent dans des activités correctes (viables du point de vue environnemental, social et

financier) pour des raisons correctes (informées et adaptées au marché) avec le financement correct ».

Les experts devraient « s'efforcer d'établir des moyens institutionnels pour faire en sorte que les fonds corrects parviennent aux projets corrects, sur la base d'informations correctes et d'un rendement correct de l'investissement dans des délais corrects ».

Les experts devraient être capables de faire tout cela sans se donner la peine de parler avec les communautés affectées par les plantations industrielles d'arbres. D'après la « note conceptuelle » de l'alliance Banque mondiale / WWF, « l'étude de faisabilité devrait se fonder sur une synthèse des études et analyses préalables, plutôt que sur la collecte de données primaires ».

Par ce projet de subvention, l'Alliance Banque mondiale / WWF montre qu'elle a choisi son camp : elle est pour l'industrie de la pâte et contre la population.

Chris Lang, adresse électronique : chrislang@t-online.de, www.chrislang.blogspot.com

[index](#)

– Pérou : les déprédateurs de toujours passent du déboisement aux plantations

Dans le numéro précédant du bulletin du WRM (n° 109), nous avons parlé de l'expansion des plantations de palmier à huile et dénoncé les conséquences qu'elle avait pour la forêt amazonienne et pour les paysans qu'elle forçait à se déplacer.

Or, cet élan s'applique aussi à d'autres espèces exotiques. En juillet dernier a été présenté le Plan national de Reboisement, approuvé en janvier de cette année, qui encourage l'établissement de plantations d'arbres à des fins commerciales et industrielles, au rythme d'une moyenne de 104 500 hectares par an, d'ici à 2024.

Dans un pays où plus de huit millions d'hectares de forêts ont été saccagés, il est ironique que l'on propose comme palliatif ce plan de reboisement, et que ceux qui le font soient les auteurs de la déprédation antérieure.

En effet, le Plan national de Reboisement a été lancé par les organismes officiels – l'institut national des ressources naturelles, INRENA, et le Ministère de l'économie et des finances – en collaboration avec des industriels et des exploitants forestiers. Comme dans d'autres pays de la région, il s'agit d'attirer les investissements privés au moyen d'encouragements d'ordre fiscal qui, d'après le plan, équivaldraient à environ 853 millions de dollars, y compris des opérations d'échange de dette extérieure contre des plantations. Le plan prévoit que le paiement des subsides pour chaque type de plantation et le développement de l'investissement privé se feront « par le développement d'un marché des capitaux qui puisse offrir des lignes de crédit avec des délais de grâce suffisamment longs et des intérêts préférentiels ». Ainsi l'annonce le groupe forestier Fondebosque : "Investissements forestiers privés. La grande opportunité" (<http://www.fondebosque.org.pe/boletin/Boletin25.htm>).

Les institutions financières internationales sont là pour faciliter l'affaire. La Banque mondiale, l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) et la Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi que la FAO, figurent parmi les sources possibles de coopération technique et financière

internationale. Parmi ces mécanismes de financement possibles, la Corporación Andina de Fomento (CAF) et la BID se chargeraient de l'endettement, tandis que le Fonds italo-péruvien et la Coopération financière allemande s'occuperaient de l'échange de dette.

L'affaire n'est soumise à presque aucune restriction, puisque les plantations d'arbres exotiques (des eucalyptus et des pins) à des fins commerciales et industrielles peuvent être établies sur tout le territoire national ou presque : sur des terres agricoles, des forêts ou des prairies, et même dans des terres appartenant aux communautés paysannes andines qui, d'après le plan, « sont celles qui possèdent les plus grandes étendues de terres appropriées pour l'établissement de ce type de plantations ». Or, nous avons dénoncé à maintes reprises les méfaits de ces plantations dans d'autres pays (cf. "El problema de las plantaciones forestales", sur notre site web : <http://www.wrm.org.uy/plantaciones/acerca.html>).

D'autre part, le secteur a réussi dernièrement à faire approuver par le Congrès une nouvelle loi qui va dans le sens du Plan national de reboisement, et qui permet d'allouer sous forme de concession des terres déboisées du domaine public à des investisseurs privés souhaitant mettre en œuvre des projets d'afforestation et de reboisement. Cette loi a déjà été promulguée par le Pouvoir exécutif, et il ne manque plus que de réglementer son application.

Les déprédateurs d'hier, qui se sont enrichis grâce à la destruction des forêts péruviennes, deviendront maintenant, d'après le discours officiel, des « reboiseurs », recevant en échange des ressources considérables de la part de l'État. Mais, quel que soit le nom qu'on leur donne, leur activité aura les mêmes conséquences de toujours, car leurs plantations d'arbres en régime de monoculture détruiront les sols, l'eau, la flore et la faune et feront sombrer dans la misère les populations locales.

Plan Nacional de Reforestación, http://www.inrena.gob.pe/iffs/pnr/proyecto_pnr-v151205v1.pdf#search=%22Plan%20Nacional%20de%20Reforestaci%C3%B3n%20per%C3%BA%22; informations apportées par Carlos Dávila Obregón, adresse électronique : carlosfelipedaob@yahoo.es.

[index](#)

– Afrique du Sud : les effets spécifiques des plantations d'arbres sur les femmes

L'histoire des plantations en Afrique du Sud est comparable à celle du développement de cette industrie dans n'importe quel autre pays du Sud : au Brésil, Aracruz Celulose a été établie sous la dictature militaire ; le boom de la production de pâte en Indonésie a été planifié et mis en route pendant le régime de Suharto ; la Cambodge, la Thaïlande et le Chili nous fournissent d'autres exemples encore d'entreprises de plantation ou de production de pâte à papier qui ont tiré profit de l'oppression étatique.

En Afrique du Sud, l'étape initiale a concerné des terres sous le contrôle de l'État, dont les populations ont été déplacées et réinstallées par décret gouvernemental dans d'autres régions tribales. Les années 1980 ont vu une vague de nouvelles plantations dirigées par des entreprises forestières, avec Sappi et Mondi en tête. Ce développement a eu lieu surtout dans des terres qui appartenaient au préalable à des agriculteurs blancs. Grâce aux coûts d'installation artificiellement faibles, en particulier dans le domaine des salaires et du prix d'acquisition des terres, et des généreux subsides alloués par le gouvernement de l'époque, l'industrie forestière locale est devenue un grand exportateur de bois et de produits dérivés.

Cependant, l'industrie des plantations n'a pas amélioré la vie ou le niveau de vie des communautés locales. Les soi-disant accords d'autonomisation et opportunités d'embauche pour la population n'ont pas touché tout le monde et sont donc devenus une source de différenciation et de division sociale. De surcroît, l'invasion des plantations industrielles d'arbres a eu des effets sur l'environnement, tels que la destruction irréversible des prairies, la diminution du débit des fleuves et celle de la qualité de l'eau, lesquels, dans la vie d'une communauté rurale typique, sont difficiles à séparer des problèmes sociaux, culturels, économiques et politiques.

Au bas de ce panorama négatif se trouvent les femmes, qui subissent des dommages spécifiques par suite de diverses activités du secteur des plantations qui les affectent. Certains facteurs se traduisent par des pressions plus fortes sur elles, en raison du contexte culturel et social d'une société patriarcale où la division du travail entre les femmes et les hommes est historiquement définie ; les politiques économiques coloniales n'ont fait que compliquer cette situation. La vie familiale rurale est patriarcale ; rien ne menace le statut du chef de famille et c'est généralement lui qui prend les décisions importantes. Dans ces économies, le rôle des femmes se complique du fait qu'elles ne sont pas intégrées ni appelées à participer aux grandes questions. Le plus souvent, elles ne sont pas perçues comme productives mais comme reproductives.

Les femmes sont affectées par l'industrie forestière quand elles y travaillent, quand elles sont cultivatrices ou quand elles habitent près ou dans les plantations. Celles qui y travaillent subissent les effets des salaires différenciés ou de leur possibilité (ou impossibilité) d'obtenir des postes qualifiés ou mieux payés. Celles qui plantent des arbres sont affectées par leur possibilité ou non d'obtenir des terres suffisantes pour être rentables, et de garder le produit de la vente du bois ou de décider comment l'utiliser. Théoriquement, et souvent dans la pratique, la plantation d'arbres est une option économique pour les femmes rurales qui n'en ont pas d'autre, pourvu qu'elles obtiennent une terre appropriée. Néanmoins, beaucoup de parcelles appartiennent par contrat à des hommes, bien que ce soient les femmes qui les travaillent. Cela dépend des arrangements contractuels, mais il arrive que les hommes voient leurs revenus augmentés tandis que les femmes font le travail. Il est rare que cet argent profite aux femmes et aux enfants qui l'ont gagné, car les hommes ont tendance à considérer qu'ils ont déjà été payés par le simple fait de pouvoir rester dans leur propriété.

Les problèmes associés au fait de vivre à proximité ou à l'intérieur des plantations concernent la sécurité. Les plantations proches des foyers ont multiplié les problèmes de sécurité ; les femmes sont violées, les voleurs cachent leur butin dans les plantations : « En tant que parents de petites filles, nous sommes très inquiets. Il y a toujours des hommes inconnus qui s'y promènent sans but ; de nombreuses attaques sexuelles ont été dénoncées. Donc, elles ne peuvent plus aller chercher de l'eau ou du bois de feu. D'ailleurs, les voleurs et les cambrioleurs se servent des plantations pour y cacher et entreposer leur butin. Lorsque la police découvre ces choses ils viennent et nous harcèlent en fouillant nos maisons, dans le style de l'apartheid », a dit une femme de la région.

Les femmes consacrent leur temps à de multiples activités, parmi lesquelles les responsabilités productives (les aliments, l'eau et l'énergie pour le foyer) se superposent aux responsabilités reproductives (l'enfantement, le soin des enfants). L'arrivée des plantations industrielles d'arbres dans ces communautés rurales complique les tâches des femmes en matière d'alimentation et de soin des enfants. « En tant que femme, je pense que la nourriture est mon plus gros problème. Nous n'étions pas habituées à acheter des aliments parce que, chez nous, nous avons des champs plantés de haricots et de maïs. Il y avait même des champs pour les récoltes de l'année suivante. On pouvait tranquillement alterner les cultures, parce qu'il y avait des terres suffisantes. Nous avons acheté des machines pour moudre notre propre maïs. Nous n'achetions jamais de la farine. Ce sont des choses comme celle-là qui nous rappellent l'endroit d'où nous venons. »

L'industrie forestière a été taxée, avec raison, de « principale voleuse d'eau ». La question de l'eau et des plantations d'arbres est très importante dans un pays comme l'Afrique du Sud, où l'eau est rare ; elle est très importante aussi pour les communautés rurales auxquelles on a assigné des terres dans des zones qui n'étaient pas suffisamment bonnes pour l'agriculture et l'établissement des Européens. Dans la province de KwalaZulu-Natal, les plantations d'arbres avides d'eau sont souvent situées dans les bassins supérieurs des fleuves, ce qui diminue la disponibilité d'eau en aval. Dans les zones communautaires rurales, la disparition de l'eau superficielle a des implications fortement négatives pour la capacité de survie des gens. Les plantations font disparaître les petites sources, les ruisseaux et les étangs, et cela oblige les gens à se déplacer vers des zones marginales écologiquement sensibles pour trouver de l'eau pour leur bétail et leurs potagers. De même, lorsque l'eau vient à manquer ce sont les femmes qui doivent marcher de longues distances pour en trouver. Ce sont elles qui doivent se lever bien plus tôt pour apporter de l'eau à la famille.

Une femme âgée de Sabokwe, Mme. Ziqubu, a expliqué : « Le problème est que nous devons disputer l'eau aux plantations. Elles utilisent beaucoup d'eau. Je me rappelle que quand nous sommes venus ici, en 1996, le ruisseau proche de notre jardin coulait en permanence, parce que les eucalyptus n'étaient pas là. Cette étendue de terre, d'ici à la route là-bas, était une prairie. De crainte de nous voir cultiver et construire nos maisons sur cette terre, l'entreprise s'est dépêchée d'y planter des arbres. Depuis, il y a de moins en moins d'eau. Le ruisseau est en train de s'épuiser. La terre, que nous devons drainer parce qu'elle était marécageuse, est devenue très sèche. Il nous suffisait de creuser de très petits puits pour arroser la terre ; à présent, nous devons creuser plus profondément et aller loin chercher de l'eau. L'eau à boire est devenue rare elle aussi. En outre, nous devons ramener de l'eau pour le bétail, les poules et les chèvres, en plus de celle qu'il nous faut pour la maison. Cela rend le travail des femmes encore plus dur. Nous avons un potager coopératif entretenu par les femmes de cette communauté ; nous l'avons clôturé, avec l'aide du ministère de l'agriculture. Pourtant, nous avons des problèmes pour l'arroser. Nous apportons l'eau dans des seaux sur nos têtes... mais il y a des femmes très âgées qui participent dans ce projet de potager. On ne peut pas vivre et travailler comme cela. Le problème de l'eau est aussi crucial que l'accès à la terre. Vous aurez beau obtenir des terres, sans eau vous ne pourrez pas y faire grand-chose. Donc, nous voici, au milieu d'un désert créé par l'industrie des plantations. Quand on pense qu'ils ne nous aident même pas à creuser des puits, à construire des moulins à vent ou d'autres techniques pour avoir de l'eau... Voilà pourquoi je disais plus tôt que c'est nous qui faisons les frais des méfaits de cette industrie ».

Extrait et adapté de : A Study of the Social and Economic Impacts of Industrial Tree Plantations in the KwaZulu-Natal Province of South Africa, John Blessing Karumbidza, WRM, décembre 2005
<http://www.wrm.org.uy/countries/SouthAfrica/book.pdf>.

[index](#)

LE PIRE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DE PLANTATIONS

– PEFC : reconnaissance de systèmes de certification non crédibles du Sud

Le PEFC (système de certification forestière paneuropéen) fut lancé entre 1998 et 1999 par les groupes forestiers nationaux, composés surtout d'associations de petits propriétaires forestiers de plusieurs pays d'Europe. Il adopta son nom actuel (Programme de reconnaissance des certifications forestières) après avoir intégré d'autres systèmes non européens. Il est gouverné par le Conseil du PEFC, constitué par les représentants des systèmes de certification nationaux qui en sont membres. Le PEFC n'est pas un système unique avec des normes uniques, mais un programme pour la reconnaissance des

systèmes de certification nationaux.

Tout comme les autres systèmes de certification, le PEFC était censé certifier la bonne gestion des forêts, mais il a inclus aussi les plantations parmi les « forêts » à certifier.

Certaines de ses caractéristiques en font le label idéal pour les plantations non durables du Sud, comme le montrent les deux articles de ce bulletin qui parlent de la certification au Chili et au Brésil.

Dans un rapport rédigé en 2004, le FERN disait : « Aucun des critères du PEFC ne reconnaît les droits indigènes », et ajoutait : « Ceci est particulièrement inquiétant, car le PEFC va bientôt reconnaître des systèmes de pays tropicaux où les droits indigènes et les droits fonciers sont des thèmes très importants ». C'est déjà arrivé.

Le FERN considère aussi dans son rapport que « la non-reconnaissance des droits fonciers des populations locales est une omission grave, autant que la non-exigence d'une consultation appropriée des parties prenantes au cours du processus de certification. Ces omissions revêtent une importance particulière, du fait que le PEFC est sur le point de reconnaître des systèmes non européens, appartenant à des pays où l'amélioration de la gestion des forêts est conditionnée au débat sur les droits fonciers et sur la réforme de la législation forestière. À moins de tenir compte de ce problème, le PEFC risque fort de subir les attaques de nombreuses organisations environnementales et sociales, dans ces pays et dans le Nord ».

Cette inquiétude est maintenant une réalité : des plantations du Chili et du Brésil, fortement résistées par les peuples indigènes auxquels les entreprises de plantation ont pris leurs terres, ont reçu un label reconnu par le PEFC.

Si le PEFC n'a pas été en butte aux attaques dans le Sud, c'est uniquement parce que les systèmes de certification qu'il a reconnus sont si peu crédibles qu'ils n'ont pas mérité l'attention des organisations concernées par la lutte contre les plantations.

Le rapport du FERN dit aussi que le PEFC « n'a pas encore modifié les principes essentiels du système pour y inclure la participation égalitaire des différents groupes concernés. Il continue d'accorder à l'industrie forestière et aux propriétaires des forêts un rôle dominant dans le développement du programme et l'établissement des normes. Il ne s'agit donc pas d'un système indépendant ». En outre, « il n'exige pas de consulter les parties prenantes au cours du processus de certification, quoique certains systèmes nationaux aient organisé des consultations de ce genre ». Pour aggraver encore les choses, « les inspections sur le terrain ne sont pas toujours exigées ».

Ce qui précède veut dire que dans des pays comme le Chili et le Brésil les critères sont fixés par les mêmes entreprises qui seront ensuite certifiées, qu'il n'existe pas de consultation appropriée et que les visites sur le terrain – ou, du moins, les visites sérieuses – ne sont même pas considérées comme nécessaires.

Comme dit le FERN, « le niveau d'exigence est si bas que la plupart des systèmes de certification pourraient obtenir l'approbation ». Cela s'est avéré vrai.

« PEFC France, qui n'a aucun critère défini de performance minimale, ne certifie pas au niveau de l'unité de gestion forestière et n'exige pas la réalisation de visites sur le terrain », dit le FERN à ce propos, et prévient : « Cela ne présage rien de bon pour les forêts certifiées par les systèmes de

certification tropicaux qui veulent maintenant avoir accès au PEFC ». Cela aussi est devenu vrai : des centaines de milliers d'hectares de plantations, éparpillées en des milliers d'unités de gestion (que les certificateurs n'ont jamais visitées) sont maintenant certifiées, au Chili et au Brésil, dans le cadre du PEFC.

En somme, la reconnaissance du PEFC est peut-être crédible dans une poignée de pays européens mais, dans le cas des deux systèmes que nous analysons plus loin (CERFLOR et CERTFOR) elle est devenue un simple instrument destiné à ouvrir les marchés à quelques plantations industrielles d'arbres qui figurent parmi les plus néfastes pour la société et l'environnement.

FERN (2004) : "Footprints in the Forest. Current practice and future challenges in forest certification", http://www.fern.org/media/documents/document_1890_1900.pdf

[index](#)

- Brésil : le programme de certification CERFLOR n'est absolument pas crédible

Le programme brésilien de certification forestière CERFLOR, reconnu par le programme international PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes), fut lancé officiellement en 2002 par le ministère de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, et commença à fonctionner en mars 2003.

Le CERFLOR possède cinq principes, accompagnés de critères et d'indicateurs, qui varient suivant les conditions locales. Il met fortement l'accent sur les plans de gestion, les supervisions et les plans pour le développement des communautés locales, mais n'établit pas de conditions minimales et claires en matière de société et d'environnement. Les exigences sociales ne vont pas au-delà de ce que la loi exige. L'autodétermination des populations indigènes n'y figure pas, comme il n'est pas prévu non plus qu'il y ait des ONG ou des représentants de groupes indigènes ou locaux participant à l'élaboration des normes du programme.

Quels que soient les principes, les critères et les indicateurs, le plus important est de voir ce qui se passe concrètement dans la pratique. Dans ce sens, la certification d'Aracruz Celulose est révélatrice. En effet, le CERFLOR a certifié la « gestion forestière » de toutes les plantations qu'Aracruz possède dans les États de Minas Gerais, Rio Grande do Sul, Bahia et Espírito Santo.

Il faut signaler que, dans le cas des plantations de cette entreprise à Rio Grande do Sul, le conflit foncier avec les communautés indigènes de l'État d'Espírito Santo a tellement nui au prestige de l'entreprise au plan international qu'elle a pris l'initiative de demander l'annulation du certificat délivré par le FSC (Forest Stewardship Council) à ses plantations de Rio Grande do Sul avant la date de son renouvellement, en décembre 2005 (voir le bulletin n° 107 du WRM). Or, ces mêmes plantations viennent de recevoir le certificat du CERFLOR.

Le cas des plantations d'Aracruz à Espírito Santo est encore plus grave. L'entreprise possède dans cet État 146 000 hectares de terres, dont 93 000 sont couverts de monocultures d'eucalyptus. La certification de ces plantations a l'air d'une provocation pour tous ceux qui connaissent de près la conduite des autorités de l'entreprise à l'égard des communautés locales et de leur environnement au

cours des 35 dernières années.

Le réseau Alerte contre le Désert Vert cite quelques exemples de conflits, certains anciens, d'autres plus récents :

« Aracruz Celulose continue d'occuper près de 10 500 hectares de terres indigènes tupinikim et guarani dans la municipalité d'Aracruz. Bien que ces terres n'aient pas été exclues de la dernière démarcation effectuée en 1998, leur qualité de terres indigènes a été reconnue par le gouvernement fédéral. À ce moment-là, ce même gouvernement fédéral, sous la pression d'Aracruz Celulose, a commis un acte illégal en réduisant l'étendue de la terre à délimiter. Il faut donc se demander comment il est possible qu'une entreprise qui occupe et exploite des terres indigènes soit certifiée.

Aracruz Celulose a envahi des terres appartenant à des quilombolas (des descendants d'esclaves) dans le Nord de l'État d'Espirito Santo, elle a expulsé des milliers de personnes et planté des eucalyptus. Ces dernières années, trente-quatre communautés quilombolas ont entrepris de se réorganiser pour obtenir la reconnaissance, la restitution et la démarcation de leurs terres, avec l'appui de la fondation Palmares, de l'INCRA (Institut national de colonisation et de réforme agraire) et de la société civile organisée.

Néanmoins, le CERFLOR a certifié cette entreprise qui occupe et exploite les terres des communautés quilombolas. Les habitants de Vila do Riacho, qui faisaient du charbon avec les déchets d'eucalyptus d'Aracruz, ont vu leurs fours détruits au cours d'une opération programmée conjointement par la mairie d'Aracruz, l'entreprise, la police et la 'milice armée' de l'entreprise, Visel. Les déchets d'eucalyptus – des morceaux de branches et de troncs – sont le moyen de subsistance des communautés qui, par cette action, ont été privées de leur seule ressource. À présent, on considère Aracruz comme une entreprise 'écologiquement correcte' parce qu'elle possède une machine qui broie ces déchets pour que le matériel organique se réincorpore à la terre. La seule chose qui manque est qu'on lui décerne un prix environnemental... Comment peut-on certifier une entreprise capable d'affamer des familles sans terre, des familles de quilombolas et d'indiens, en les privant de leur seul moyen de subsistance ?

En octobre 2004, Aracruz a détruit quatre maisons dans une zone de Barra do Riacho proche du complexe industriel. Par la suite, il a été démontré au tribunal que les familles qui les habitaient vivaient là depuis plus de dix ans. Pourtant, Aracruz a brutalement détruit les maisons et arraché toutes les plantations de bananes, de manioc et d'ananas. Cette entreprise mérite-t-elle un certificat de bonne gestion forestière, tandis qu'elle continue à exercer la violence contre les habitants de la zone, comme elle l'a fait contre les indiens, les quilombolas et les petits producteurs tout au long des trente-cinq dernières années, et même avec l'appui de la dictature militaire ? »

Les organisations, mouvements, communautés et membres de la société civile considèrent que le CERFLOR n'est absolument pas digne de confiance. La société civile a été délibérément exclue de la discussion sur les objectifs, les principes et les critères de ce système de certification. Le Réseau Alerte contre le Désert Vert dit à cet égard : « Aujourd'hui encore, nous ne savons pas quels sont les principes et les critères que l'entreprise de certification BVQI va appliquer dans ce processus de certification ; pour les savoir, nous devons acheter la documentation sur la procédure de certification établie par le CERFLOR, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'un processus transparent. En outre, le certificat du CERFLOR ne comporte aucune exigence en matière de société ou d'environnement. La seule référence est la législation brésilienne ».

Or, comme le réseau le signale, « une monoculture industrielle ne peut jamais être certifiée, parce qu'elle n'est pas durable. La plantation d'eucalyptus n'est « durable » que pour Aracruz, qui augmente

sa productivité grâce à la consommation excessive et la contamination des ressources hydriques, à la mort de poissons et d'animaux et de tant d'autres effets négatifs pour l'environnement et la société, qui affectent les communautés indigènes, les quilombolas et les petits producteurs qui ont toujours vécu dans cette région que l'on appelle maintenant le Désert Vert. Leur style de vie a été modifié au profit d'Aracruz, qui a détruit la Mata Atlántica, anéantissant ainsi la seule source de durabilité véritable pour ces communautés.

Les communautés locales en ont assez des effets des monocultures d'eucalyptus. Elles veulent des solutions de rechange, fondées sur l'exploitation de la terre pour la production d'aliments grâce à une vaste réforme agraire ; elles veulent le reboisement avec des essences qui améliorent l'environnement local et offrent des possibilités d'utilisation multiples ; les indiens et les quilombolas veulent que leurs terres leur soient rendues et, surtout, que leurs droits soient respectés.

Le réseau Alerte contre le Désert Vert dénonce le CERFLOR et son équipe d'experts, chargée de la rédaction du rapport pour la certification d'Aracruz Celulose dans l'État d'Espirito Santo. Sans communication préalable, cette équipe, accompagnée de deux employés d'Aracruz Celulose, s'est présentée dans le village guarani Boa Esperança le 30 novembre 2004, et elle a interrompu une réunion de la commission de caciques et de leaders tupinikim/guarani. Ângelo Rafael, professeur à l'université, ancien stagiaire chez Aracruz Celulose et Mannesman et qui a fait des études aux États-Unis, a parlé au nom de l'équipe du CERFLOR. Il a expliqué qu'Aracruz Celulose avait encore des traces de l'époque de la dictature militaire, où l'État possédait la plupart des actions de l'entreprise. Pourtant, en obtenant la certification, elle pourrait réparer les effets négatifs qu'elle pouvait avoir provoqués. D'après lui, la certification pousserait Aracruz à endosser ses responsabilités éventuelles. De même, la plantation d'eucalyptus serait avantageuse pour la population d'Espirito Santo, parce qu'elle servirait à la fabrication de meubles, livres, cahiers et d'autres produits de consommation de la population. L'eucalyptus serait donc comparable aux plantations de manioc, de maïs et de haricots...

Quand on a mis en question ses affirmations et qu'on lui a présenté des informations qui le démentaient, le professeur Ângelo Rafael a brusquement quitté la cabane guarani pour retourner dans sa voiture. L'autre membre de l'équipe, une dame qui se disait anthropologue, est restée quelques minutes encore à essayer d'argumenter en faveur de l'entreprise ».

Paulo, leader tupinikim, a attaqué les affirmations des experts en leur disant : « qu'est-ce qu'une forêt pour vous ? Pour nous, les plantations ne sont pas des forêts. Notre idée de forêt est différente de celle des scientifiques... Pour nous, la forêt n'est pas quelque chose qu'on plante après avoir coupé les arbres. La forêt est l'endroit où nous allons chercher le matériel pour l'artisanat, le gibier, les fruits, et les poissons dans les fleuves... La condition que nous mettons pour que l'entreprise soit certifiée est qu'elle commence par nous restituer les onze mille hectares de terres qu'elle garde encore en son pouvoir ». Parlant au nom des indiens, le cacique le plus âgé a conclu la discussion en disant : « Vous faites votre travail... mais si vous saviez les malheurs que l'entreprise a causés ici, vous ne feriez pas ce travail-là... Moi, je ne pourrais pas le faire. Ce que l'entreprise a fait ici est un délit. Voilà ce qu'est l'entreprise, une délinquante. Nous vous disons que nous, les indiens, ne sommes pas d'accord qu'on lui donne cette certification. »

Malgré tout ce qui précède, le CERFLOR a certifié toutes les plantations d'Aracruz. Il est donc évident que ce programme de certification n'est absolument pas crédible.

Article fondé sur : "Carta pública da Rede Alerta contra o Deserto Verde sobre a certificação CERFLOR da Aracruz Celulose no Espírito Santo", et "Aracruz Celulose: CER-FLOR que não se cheira", communiqués du réseau Alerte contre le Désert Vert, 2005 ; "Footprints in the forest. Current practice

and future challenges in forest certification", 2004, FERN,
http://www.fern.org/media/documents/document_1890_1900.pdf ; "All Aracruz forests now fully certified by Cerflor" :
<http://www.aracruz.com.br/web/en/imprensa/noticias/noticias177.htm> ; "Aracruz requests voluntary temporary withdrawal of FSC certification of its Guaiba Unit" :
<http://www.aracruz.com.br/web/en/imprensa/noticias/noticias178.htm>.

[index](#)

- Chili : le label CERTFOR vaut-il quelque chose ?

Les industriels forestiers chiliens annoncèrent en 2000 le lancement de leur propre label de certification forestière, le CERTFOR, créé sous les auspices de la Fundación Chile et de l'institut forestier INFOR, et avec le soutien financier de CORFO (Corporación de Fomento de la Producción). Après avoir essayé en vain de rejoindre le FSC (pour être légitimé au plan international), le CERTFOR s'adressa à un autre système de certification international : le PEFC. C'est ainsi qu'en octobre 2004 le système de certification chilien CERTFOR reçut l'homologation internationale du PEFC.

Les entreprises de certification accréditées pour faire les inspections sont la QMI Toronto et la SGS. Bizarrement, cette dernière est accréditée également par le FSC et sa certification de plantations dans le cadre de ce système a été critiquée à maintes reprises. Aurait-elle mélangé les manuels de procédure ?

À cette date, CERTFOR a certifié au Chili sept opérations forestières qui comprennent rien moins que 1 600 000 hectares. La liste inclut les gigantesques plantations des deux groupes les plus puissants du Chili : le groupe Arauco et le groupe Mininco.

Le système est fondé sur neuf principes, qui s'accompagnent d'une série de critères et d'indicateurs. Quels que soient ces principes et critères, ce qui compte est que CERTFOR est capable de certifier en même temps toutes les plantations d'une entreprise. Tel est le cas de Bosques Arauco, dont on a certifié simultanément les 280 000 hectares de ses 950 propriétés. La même chose est arrivée dans le cas de Forestal Celco et Forestal Cholguán (qui appartiennent au même groupe) : elles ont reçu un label couvrant les 446 100 hectares de leurs 2 150 propriétés. Inutile de préciser que les certificateurs n'ont parcouru qu'une fraction de ces propriétés, ce qui montre au clair que le système manque de sérieux.

Les principes de CERTFOR ne disent absolument rien à propos de l'utilisation d'arbres transgéniques ; il ne serait donc pas étonnant qu'il certifie à l'avenir des plantations de ces arbres. Cette absence a une explication toute simple : Fundación Chile (l'une des organisations qui ont été à l'origine de ce label) est parmi celles qui ont participé le plus activement à la recherche dans ce domaine.

Quelles que soient les formulations théoriques, la pratique fournit des éléments plus que suffisants pour déterminer qu'aucune de ces plantations n'aurait jamais dû être certifiée, par personne.

Pour commencer, le modèle forestier chilien, qui date de la dictature de Pinochet, a été appliqué dans des territoires qui ont toujours appartenu aux habitants indigènes du Chili : les Mapuche.

Ensuite, les conséquences de la forte expansion des entreprises forestières dans le Sud du Chili ont été suffisamment prouvées : la destruction de la forêt indigène, la diminution et la contamination par des produits agrochimiques des ressources hydriques, l'érosion généralisée, la destruction de la diversité biologique, la diminution et même la disparition d'espèces sauvages, animales et végétales et la détérioration de la santé des populations locales par suite de l'utilisation de produits agrochimiques toxiques, pour n'en citer que quelques-unes.

Mais le plus important est que le « développement forestier » a eu des conséquences très graves pour le peuple mapuche. Ce n'est par hasard que le processus d'appauvrissement de la population mapuche coïncide avec la concentration des plantations forestières. Les zones où elles se concentrent, dans les Régions VIII et IX où la population mapuche est nombreuse, sont celles où les indices de pauvreté sont les plus élevés, malgré les millions de dollars de bénéfices que réalisent les entreprises.

L'application du modèle forestier chilien est en train de provoquer l'ethnocide du peuple mapuche. Cet argument devrait suffire à empêcher la certification de toutes les entreprises forestières chiliennes présentes dans la région. Pourtant, les certificateurs du CERTFOR ne semblent pas être au courant du problème.

Les conflits découlant des revendications territoriales des communautés mapuche avec les entreprises forestières, en particulier avec Forestal Mininco et les autres entreprises du groupe Bosques Arauco, se sont soldés par des centaines de détentions, de jugements et de condamnations et des dizaines de blessés, du fait des nombreuses mobilisations qui ont eu lieu pour récupérer les terres et pour freiner l'expansion et les graves dommages dont les entreprises forestières ont été accusées.

De surcroît, de jeunes mapuche ont trouvé la mort au cours des mobilisations pour la récupération des terres de leur peuple, brutalement assassinés par les gardes de Mininco. Comment cette entreprise a-t-elle pu recevoir le label CERTFOR pour ses 540 766 hectares de plantations ?

Bref, le label CERTFOR est une insulte aux consommateurs et un affront aux communautés mapuche qui subissent les graves conséquences de ces plantations. Nous nous permettons de suggérer que le pin du logo de CERTFOR soit remplacé par un crâne et deux tibias croisés. Il serait moins joli mais reflèterait mieux la réalité.

Article rédigé à partir d'informations tirées de : CERTFOR, <http://www.CERTFOR.org> ; Defensores del Bosque Chileno, <http://www.elbosquechileno.cl/41fsc.html> ; "Modelo forestal chileno y Movimiento autónomo Mapuche: Las posiciones irreconciliables de un conflicto territorial", Alfredo Seguel, http://www.wrm.org.uy/paises/Chile/modelo_forestal_chileno.html ; bulletins antérieurs du WRM, à consulter sur : <http://www.wrm.org.uy/paises/Chile.html>.

[index](#)

LES ARBRES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ

– Lettre à la CDB l'exhortant à interdire les arbres génétiquement modifiés

La dernière Conférence des Parties (CoP 8) à la Convention sur la diversité biologique a adopté une

décision très importante (la Décision VIII/19), où elle « Recommande aux Parties d'adopter une approche de précaution lorsqu'elles examinent la question des arbres génétiquement modifiés ».

Cette décision reconnaît les « incertitudes liées aux impacts environnementaux et socio-économiques potentiels, y compris les impacts transfrontières et à long terme, des arbres génétiquement modifiés sur la diversité biologique mondiale des forêts, ainsi que sur les moyens de subsistance des communautés autochtones et locales, et [...] l'absence, dans certains pays, de données fiables et des capacités nécessaires pour entreprendre des évaluations des risques et pour évaluer les impacts potentiels ».

Il s'agit d'un pas très important dans la bonne direction, qu'il faudra défendre contre les pressions que le puissant lobby des arbres GM exercera sur la CDB.

Vu que la décision de la CoP 8 invite tout le monde « à faire part au Secrétariat de leurs opinions et de lui fournir des informations aux fins de leur inclusion dans cette évaluation », plusieurs organisations ont rédigé une lettre conjointe à ce sujet, qu'elles adresseront au Secrétariat, où elles demandent en outre « une décision ayant force obligatoire interdisant la commercialisation des arbres GM ».

La conclusion de la lettre dit que « les arbres GM ne jouent aucun rôle dans la conservation de la diversité biologique des forêts du monde ; au contraire, ils risquent fort de réduire la diversité biologique des forêts, avec toutes les conséquences d'ordre social que cela comporte. Les connaissances scientifiques actuelles, quoique incomplètes, indiquent que cette technologie pourrait provoquer l'extinction des espèces végétales et animales des forêts, ce qui aurait de graves effets négatifs sur la diversité biologique », et elle exhorte la CDB « d'avancer dans le sens de la décision des Parties, qui recommande l'adoption d'une approche de précaution, en adoptant la décision à effet obligatoire immédiat d'interdire la commercialisation d'arbres GM ».

La lettre complète -en anglais- est disponible sur :
<http://www.wrm.org.uy/subjects/GMTrees/LetterCBD.html>

Si vous souhaitez signer cette lettre, veuillez adresser un message à STOP GE Trees,
info@stopgetrees.org.

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>

